

## Drogues : cessons la politique du déni permanent !

### A l'ONU et en France, la réflexion avance pour une approche sanitaire et éducative

En 1998, lors de la dernière Session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (UNGASS) sur les drogues, les Etats membres avaient adopté comme slogan officiel : « *Un monde sans drogue, nous pouvons le faire* ». L'objectif était alors d'éradiquer toutes les drogues d'ici 2008<sup>1</sup>. A Vienne en 2009, ce délai était repoussé à 2019<sup>2</sup>.

Alors que va se tenir du 19 au 21 avril 2016 la nouvelle UNGASS sur la drogue au siège de l'ONU à New York, la société française, et surtout son milieu politique, est particulièrement frileuse pour ouvrir un débat serein, pragmatique et dépassionné sur cette question.

Pourtant, il suffit de rappeler l'échec patent de décennies de "guerre à la drogue" et d'autres faits incontestés pour souligner la nécessité de changer de stratégie. Ce sont les pays qui ont mené en première ligne cette "guerre à la drogue", la Colombie et le Mexique, qui ont demandé et obtenu ce débat. Leur expérience de la désagrégation sociale par le crime organisé, avec ses cortèges de morts et de corruption, nous impose de les écouter.

- Le coût mondial de la répression (police, armée, justice) atteint des sommets difficilement imaginables avec 1 000 milliards de dollars estimés par an<sup>3</sup>, sans effets sur le niveau du trafic ni celui de la consommation.
- La pénalisation de l'usage constitue un frein à la prévention, à l'accès aux soins et à la recherche.
- La santé des consommateurs ne reçoit pas de financement à la hauteur des enjeux, que ce soit pour la prévention, les soins et les politiques de réduction des risques alors que l'immense majorité des crédits sont affectés à une répression inefficace.
- Les usagers s'approvisionnent dans des réseaux parallèles, dangereux pour leur propre sécurité, qui alimentent les trafics en tout genre et notamment le terrorisme.

L'ONU ouvre cette session qui va être marquée par un pragmatisme éloigné de tous les a priori et les idéologies qui obscurcissent les débats et ne font que retarder des choix inévitables. En France, les politiques confrontés au même problème (répression coûteuse et inefficace – 850 millions d'euros, économie souterraine, règlements de comptes sanglants à répétition...) continuent à s'affronter uniquement pour savoir lequel sera le plus répressif.

<sup>1</sup> <http://www.un.org/ga/20special/>

<sup>2</sup> ONUDD (2009), *Déclaration politique et plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue*, [https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND\\_Sessions/CND\\_52/Political-Declaration2009\\_V0984964\\_F.pdf](https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_52/Political-Declaration2009_V0984964_F.pdf)

<sup>3</sup> Count the Costs (2013), *The war on drugs : Wasting billions and undermining economies*, <http://www.countthecosts.org/sites/default/files/Economics-briefing.pdf>

Pourtant la réflexion et les propositions existent aussi en France. Avec le soutien institutionnel de la Direction Générale de la Santé et de la MILDECA, et l'accompagnement de la Haute Autorité de Santé, la Fédération Française d'Addictologie a tenu 7 et 8 avril 2016 deux journées d'audition publique sur la réduction des risques et des dommages en addictologie. Au terme de cette audition, qui a permis l'expression des réflexions de toute la "communauté addictologique" à travers des communications variées, riches et porteuses de nombreuses propositions, le jury présidé par le Pr Didier Sicard a élaboré un rapport d'orientation et 15 recommandations destinés aux décideurs, aux institutionnels, aux professionnels, aux patients et aux usagers pour contribuer tant à l'évolution des pratiques et des politiques publiques qu'à la mise en place d'un débat sociétal. Rendu public ce 18 avril, ce rapport recommande en priorité de privilégier une approche sanitaire plutôt que répressive qui "passe par la dépénalisation de l'usage et donc par la révision de la loi de 1970 qui est en conflit avec la loi de santé publique de 2016". En cohérence avec l'alcool, le tabac et les jeux, un marché régulé vaudra toujours mieux que la prohibition avec son marché illégal en matière de risques et dommages, pour les individus comme pour les Etats.

Il est temps en effet de sortir de ces impasses et la France doit être moteur pour une politique de réduction des risques et des dommages à la hauteur des enjeux de santé et de sécurité publiques dans une économie mondialisée.

**Contacts :**

**Dr Alain Rigaud, Président 06.08.22.25.29.**

**Dr Bernard Basset, Vice-président 07.86.55.54.53.**

**L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie** est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

**A.N.P.A.A.**

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – [contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) - [@anpaa\\_asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr) - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)